



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 27 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 10 avril 2012

SEANCE DU 2 AVRIL 2012

Délibération n° D20120111

COMPTE EPARGNE-TEMPS - CONVENTION FINANCIERE DE
TRANSFERT EN CAS DE MUTATION OU DETACHEMENT

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 06 avril 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

- Mme Dominique BOUTIN-GARCIA

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**COMPTE EPARGNE-TEMPS - CONVENTION FINANCIERE DE
TRANSFERT EN CAS DE MUTATION OU DETACHEMENT**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le dispositif du Compte Epargne-Temps (CET) est réglementé par le décret 2004-878 du 26 août 2004 modifié.

Depuis son application à la Ville de Niort en 2005, le CET a fait l'objet d'un règlement dont une mise à jour a été adoptée par le Conseil municipal en séance du 14 mars 2011.

Or, si ce règlement a bien pris en compte le transfert du Compte Epargne-Temps en cas de mutation ou de détachement d'un agent, il ne prend pas en compte une disposition de l'article 11 du décret précité qui prévoit que les collectivités ou établissements d'accueil et d'origine peuvent par convention prévoir les modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un CET, à la date à laquelle cet agent a changé de collectivité.

Les récents recrutements et départs par mutation rendent nécessaire la mise en œuvre de cette disposition sur la base de la convention cadre ci-jointe, qui prévoit une compensation financière constituée par la rémunération du fonctionnaire concerné et les charges sociales correspondantes au prorata du nombre de jours de CET transférés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention financière cadre de transfert de Compte Epargne Temps ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions financières de transfert de Compte Epargne-Temps à venir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON